



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 91

Objet : Formation à la sécurité incendie des personnels et utilisateurs des bâtiments communaux

Le 15 septembre 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 11 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents ce jour : 12 - **Absents :** 3 - **Procurations :** 0 – **Votants :** 12

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAUT, Karine BARON, Patrick SIMON, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Perrine MENARD, Maxime DURAND, Jean-Luc RICHEUX, Patrice LAFOREST.

Absents : Jessica LEDOULT, Michel CAMPION, Romain GUILLET

Secrétaire de séance : Sylvie OGER

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

À la suite de la visite de la commission de sécurité de la salle de L'Évasion, plusieurs prescriptions ont été formulées, notamment concernant la formation des personnels à la sécurité incendie de l'établissement.

Il est ainsi demandé de former les personnels afin qu'ils soient en mesure d'assurer la sécurité contre l'incendie, notamment par la maîtrise :

- de l'utilisation des différents moyens de secours, tels que les extincteurs et les dispositifs de désenfumage ;
- des procédures d'évacuation du public.

Par ailleurs, la commission demande que, lors des locations des salles des fêtes et autres bâtiments communaux, les agents chargés de réaliser les états des lieux soient en mesure de présenter aux utilisateurs les consignes de sécurité ainsi que les moyens de secours mis à leur disposition.

Afin de répondre à ces prescriptions, il est proposé d'organiser une formation à destination des agents communaux et des élus. Il est également envisagé d'ouvrir cette formation aux représentants de certaines associations utilisant régulièrement les bâtiments communaux, afin de renforcer la connaissance et l'application des consignes de sécurité au sein des équipements municipaux.

Dans ce cadre, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise P.S.I.F., qui propose une formation comprenant deux sessions organisées le même jour, portant sur la manipulation des extincteurs et la sensibilisation à un exercice d'évacuation.

Chaque session pourra accueillir un maximum de 10 participants.

Le montant de la prestation s'élève à 1 140 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de :

- **APPROUVER** l'organisation de cette formation ;
- **AUTORISER** la participation des agents communaux, des élus et, le cas échéant, des représentants des associations concernées ;
- **ACCEPTER** le devis proposé par l'entreprise P.S.I.F. pour un montant de 1 140 € TTC ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette formation.

La Landec, le 15 septembre 2026

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,

Sylvie OGER



Le Maire,

Didier SAILLARD

